

COHABITER AVEC LA NATURE!

**GUIDE POUR LES URBANISTES,
AMÉNAGISTES ET COMMUNAUTÉS LOCALES
DES APPALACHES DU SUD DU QUÉBEC**



CONSIDÉRER LA NATURE ET LES PAYSAGES DANS LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

Ce livret vise à faciliter la planification du territoire et un aménagement en harmonie avec la nature dans les communautés locales du Sud du Québec. Bien que ce territoire comporte des aires protégées publiques (par ex., le parc national du Mont-Orford) et privées (par ex., la réserve naturelle des Montagnes-Vertes), certains habitats naturels non protégés sont indispensables à la survie de nombreuses espèces animales et végétales. Les communautés locales doivent en être conscientes dans leur façon d'aborder le développement des terrains privés.

L'affectation du territoire des MRC (municipalités régionales de comté) et le zonage municipal peuvent jouer un rôle majeur dans la protection de certains éléments naturels, lors de la modification des schémas d'aménagement, des plans d'urbanisme et des règlements municipaux, bien en amont de l'émission de permis de construction.

La disparition et la fragmentation des habitats sont les deux principales menaces affectant les milieux naturels. Les communautés locales peuvent mettre à profit de nombreux principes

et outils afin de planifier leur croissance tout en minimisant les impacts négatifs du développement, en protégeant la nature et en accroissant le sentiment d'appartenance au territoire. La protection des milieux naturels apporte de nombreux bienfaits à la collectivité, par le biais du maintien des services écologiques. Les informations présentées dans ce livret visent à faciliter le travail nécessaire pour atteindre ces objectifs.



Vous souhaitez améliorer la planification de votre territoire?

Que vous travailliez à la modification de votre schéma d'aménagement, de votre plan d'urbanisme ou de vos règlements (zonage ou lotissement), vous pouvez avoir un impact à long terme sur votre communauté. Selon les lois et règlements en vigueur au Québec, les

MRC et municipalités possèdent une grande latitude décisionnelle relative à l'urbanisation de leur territoire. Utilisez-la judicieusement afin d'élaborer une réglementation novatrice qui bénéficie à la fois aux citoyens et à la nature!

ÉTAPE PAR ÉTAPE

■ **Planifiez, demandez de l'aide et établissez des objectifs de conservation**

Faites de la nature et de la biodiversité de votre territoire une priorité dès le début de votre planification. Demandez les conseils de scientifiques ou de gestionnaires de ressources naturelles œuvrant dans votre localité, par ex., biologistes ou responsables en environnement dans les MRC, organismes de conservation, etc.

■ **Identifiez les richesses de votre territoire et les éléments sensibles ou de haute importance écologique**

Une bonne planification doit se baser sur de bonnes informations. Récoltez toute information pertinente sur les éléments naturels de votre territoire lors du processus de planification. Consultez les individus ou organisations mentionnées précédemment pour obtenir de l'aide. Partagez l'information avec les urbanistes et aménagistes, les promoteurs, les propriétaires et les usagers de votre communauté afin de bien l'utiliser pour une planification harmonieuse.

■ **Pensez régionalement, sortez des limites de votre territoire**

Est-ce que votre ville ou village inclut des forêts, des cours d'eau ou des vallées qui débordent des limites municipales? Si vous souhaitez élaborer un plan complet et inclusif, considérez les éléments intermunicipaux et un contexte écologique plus large (par ex., bassin versant, cadre écologique de référence). D'inspirantes collaborations peuvent en émerger.

■ **Fixez des objectifs qui englobent les valeurs de conservation de votre communauté**

Si vous élaboriez un plan de conservation complet, votre travail créera un précédent pour la planification de votre territoire dans les années à venir. Établissez clairement les attributs de votre environnement naturel que vous souhaitez conserver.

■ **Encouragez une utilisation optimale du territoire**

Dans une optique d'utilisation optimale du territoire, la densification et le lotissement en grappe sont des approches efficaces. Par exemple, regrouper les bâtiments plutôt que les étaler à travers le paysage, protéger les milieux fragiles et les habitats fauniques, réduire les besoins en infrastructures, etc. Adoptez des règlements ou des lignes directrices qui encouragent le regroupement des infrastructures et des usages, afin d'utiliser le territoire efficacement au bénéfice de toute votre communauté.

■ **Utilisez toute la gamme d'outils à votre disposition pour la protection des milieux naturels d'importance**

De nombreuses sources d'information sont disponibles sur les outils réglementaires visant les autorisations de développement, les subdivisions favorisant la conservation et le lotissement en grappe, les options de conservation en terres privées et la protection des milieux naturels et de la biodiversité dans un contexte de développement résidentiel. Voir la section « Par où commencer? » de ce livret.

■ **Intégrez les informations de votre plan de conservation dans votre plan d'urbanisme (municipalité) ou votre schéma d'aménagement (MRC)**

Donnez-vous les outils pratiques pour mettre en œuvre une gestion du territoire harmonieuse, afin de réellement cohabiter avec la nature! Diffusez cette information auprès des citoyens et des promoteurs qui souhaitent investir dans votre communauté.

Au lieu de ceci



Optez pour cela



Le regroupement des bâtiments résidentiels (lotissement en grappe ou densification) aide à conserver l'état naturel d'une grande proportion du site, préserve de grands blocs d'habitats contigus et limite l'étendue des perturbations humaines. Les propriétaires de résidences densifiées sur de plus petits lots conservent leur intimité et ont accès à une grande zone naturelle adjacente (dont ils peuvent être copropriétaires).

Au lieu de ceci



Optez pour cela



Insistez sur un design de lotissement adapté – Les humains et leurs activités ont un impact sur la faune environnante. Ces impacts, notamment sur les oiseaux, sont ressentis de 150 à 200 m autour des habitations. En rapprochant les maisons les unes des autres, ces zones de perturbations se chevauchent et l'étendue des perturbations diminue.

QUELS SONT LES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE SUR VOTRE TERRITOIRE?

Les routes, les ensembles résidentiels, les champs et autres modifications importantes du milieu naturel fragmentent le territoire. Cela crée des barrières à la dispersion des espèces, isole les populations, augmente l'effet de bordure et rend la recherche de nourriture plus difficile. Pour un aménagement en harmonie avec la nature, identifiez les éléments d'intérêt écologique sur votre territoire en amont de la prise de décisions.

Corridors naturels
Largeur d'au moins 50 à 100m

Grands massifs forestiers
Blocs forestiers de 200 ha et plus

Bandes riveraines
Largeur au-delà des 10 à 15 m
réglementaires, si possible

**Secteurs de haute
importance pour la biodiversité**
Ex. milieux humides, habitats
d'espèces en situation précaire

IDENTIFIEZ LES ÉLÉMENTS ESSENTIELS À CONSERVER

Les **grands massifs forestiers** représentent des habitats essentiels à de nombreuses espèces qui dépendent des forêts d'intérieur (par ex., des oiseaux tels que la chouette rayée ou la grive des bois) ou des forêts matures (par ex., l'ail des bois).

Exemple d'action

La ville de Sutton a déterminé une altitude au-delà de laquelle il est interdit de construire.



Les **corridors naturels** reliant les grands massifs forestiers sont indispensables aux déplacements fauniques, notamment, ceux des espèces à grand domaine vital (par ex., ours noir, orignal). Ils sont aussi critiques dans l'adaptation des écosystèmes aux changements climatiques.



Les **bandes riveraines** des rivières et des ruisseaux sont importantes pour la qualité de l'eau et souvent associées à des milieux humides qui procurent des milieux de vie essentiels à plusieurs espèces fauniques (par ex., tortues, loutres).

Exemple d'action

La municipalité d'Eastman a créé un parc le long de la rivière Missisquoi Nord.



Les **secteurs de haute importance** pour la **biodiversité** qui incluent les milieux humides, les habitats d'espèces en situation précaire, les écosystèmes forestiers exceptionnels, etc.

Exemple d'action

Le Canton de Potton a cartographié les milieux humides de son territoire.



QUE FAIRE? QUELS SONT LES AVANTAGES?

Lors de l'évaluation d'une demande de lotissement ou d'un plan de localisation, assurez-vous dès le début de compiler toutes les informations disponibles. Posez des questions au demandeur de permis au sujet des éléments naturels du site et des environs.

ACTIONS

Maintenez de grands blocs forestiers afin de minimiser la fragmentation :

- Identifiez les grands blocs forestiers sur ou en bordure du site visé.
- Assurez-vous de maintenir des zones boisées non fragmentées par des infrastructures (habitations, chemins, routes, lignes électriques, etc.).
- Privilégiez des lotissements en grappe, avec des lots plus petits adjacents à une grande aire naturelle en copropriété.
- Les configurations de lotissement circulaires ou carrées maintiennent plus d'habitats de forêts d'intérieur que les longues bandes étroites.
- Assurez-vous que 30 à 40 % des milieux naturels en place sur le site pourront être sauvegardés (plusieurs outils s'offrent aux promoteurs, voir la section « Coffre à outils » en annexe).

Protégez les éléments écologiques sensibles :

- Identifiez, sur le site et à proximité, les habitats d'espèces en situation précaire, les milieux humides, les bandes riveraines, les écosystèmes forestiers exceptionnels, les forêts matures, les sites de nidification, les aires d'hivernage, les corridors naturels, etc.
- Travaillez avec le demandeur de permis afin d'éviter, de réduire ou de compenser les effets négatifs sur les éléments écologiques sensibles :
 - Évitez la localisation d'aménagement à proximité des bandes riveraines.
 - Faites respecter l'interdiction de construire dans un milieu humide.

Analysez l'impact paysager de chaque projet :

- Évitez les grandes ouvertures (grandes zones gazonnées), les constructions qui tranchent avec le milieu et qui sont visibles de loin.
- Adoptez des règlements interdisant la construction en altitude.

AVANTAGES

Diminution des coûts de construction des routes et meilleure rentabilité des projets pour la municipalité

- Pour 1 \$ de taxes perçues en zone résidentielle, une municipalité débourse en moyenne 1,16 \$ en services.
- Coûts annuels moyens d'entretien d'une route locale = 3 800 \$/km

Diminution des émissions de carbone

- Réduction de la superficie de forêt coupée (routes, bâtiments).

Augmentation de la valeur des propriétés

- La valeur foncière des propriétés limitrophes à une aire de conservation peut être jusqu'à 20 % supérieure aux autres.

Projets domiciliaires plus attrayants

Maintien des espèces de forêt d'intérieur

- Un massif de 200 ha peut soutenir 80 % de ces espèces.

Maintien des services écologiques, principalement la filtration de l'eau par les milieux humides

- Les coûts sont six fois plus élevés pour construire une usine de filtration que pour protéger les milieux humides d'un bassin versant.

Maintien de la biodiversité

- Le Sud du Québec abrite la biodiversité la plus riche du territoire québécois et le plus d'espèces en situation précaire.
- Respect des lois, par ex., *Loi sur les espèces en péril*, *Loi sur les espèces menacées et vulnérables* et *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Maintien de la connectivité des habitats naturels

- Essentiel pour des espèces à grands domaines vitaux.

Maintien de l'attrait touristique principal de la région

- Les paysages des Cantons-de-l'Est avec leurs montagnes, forêts, vallées et lacs sont indissociables du développement touristique.
- Plus grande adhésion de la communauté aux projets.

SOYEZ DES PIONNIERS EN JOIGNANT LE MOUVEMENT «COHABITER AVEC LA NATURE!»

Votre municipalité a le pouvoir de poser des gestes qui bénéficieront à tous et qui limiteront les effets sur la faune, la flore et les paysages. Il est avantageux pour une municipalité de promouvoir la conservation de milieux naturels, considérant que les services écologiques rendus par ces derniers sont évalués annuellement à environ 10 000 à 18 000 \$/ha selon le type de milieu (forestier, humide, etc.).

Participez à la création d'un mouvement dans les Appalaches du Sud du Québec pour mieux Cohabiter avec la nature. Que vous soyez une municipalité ou une MRC, vous avez en votre possession des outils qui peuvent faire une différence pour la faune et la flore. Utilisez-les pleinement!

**PARLEZ-EN À VOTRE CONSEIL DES MAIRES! MONTREZ L'EXEMPLE!
VOS GESTES POURRAIENT EN INSPIRER D'AUTRES.**



PAR OÙ COMMENCER?

L'intégration des besoins des milieux naturels et des espèces qui en dépendent dans le processus de planification du territoire peut sembler être un défi de taille, mais de nombreuses ressources sont disponibles. Si vous avez des questions concernant ce document, souhaitez avoir accès à des informations supplémentaires ou travailler avec nous afin d'établir les meilleures façons de protéger les milieux naturels dans la planification territoriale de votre communauté, visitez notre site Internet:

**WWW.CORRIDORAPPALACHIEN.CA
OU CONTACTEZ-NOUS PAR COURRIEL : INFO@CORRIDORAPPALACHIEN.CA**

**NOUS VOUS INVITONS ÉGALEMENT À CONSULTER LA SECTION
«COFFRE À OUTILS» EN ANNEXE.**



Corridor appalachien est un organisme de conservation sans but lucratif qui travaille depuis 2002 à la protection des milieux naturels et de la biodiversité dans la région des Appalaches du Sud du Québec (Sud des Cantons-de-l'Est). Au début de l'année 2015, plus de 12 000 hectares de milieux naturels en terres privées étaient protégés à perpétuité sur l'ensemble du territoire d'action de Corridor appalachien, et ce, grâce à la collaboration des propriétaires de terrains privés, des groupes de conservation locaux et nationaux, des municipalités et de plusieurs autres partenaires.

REMERCIEMENTS



Corridor appalachien remercie le Wildlife Conservation Society (WCS) Adirondack Program d'avoir autorisé l'adaptation en français de sa brochure Make Room for Wildlife et l'utilisation des illustrations originales de Jason W. Smith.



*Ce projet a été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada.
This project was undertaken with the financial support
of the Government of Canada.*

Graphisme : Jason W. Smith et Uni-d.

François Lestage (Coordonnateur à l'aménagement, MRC de Marguerite-D'Youville) et Jean-François Vachon (Urbaniste, Ville de Bromont) ont gracieusement accepté de commenter et de réviser ce livret.

Crédits photos :

© Corridor appalachien, sauf p. 5 : grenouille des marais © Louise Gratton; tortue des bois © Marc Lepage; grives des bois, ours noir, orignal, loutre de rivière et tortues peintes : photos libres de droits.

Imprimé sur du papier certifié FSC.

